

RÈGLEMENT DU CHALLENGE ROC & GARRIGUES 2026-2027

Organisé par l'Association Je Marche Toujours
Affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)

Article 1 - Présentation

Le Challenge Roc & Garrigues est un challenge trail associant deux épreuves organisées dans l'Hérault :

Challenge Court

- Trail de Vendémian - Le Tamburini - 15 km
- Sauta Roc - Petite Sauta Roc - 15 km

Challenge Long

- Trail de Vendémian - Le Merle Bleu - 25 km
- Sauta Roc - 26 km

Le Challenge Roc & Garrigues a pour objectif de faire découvrir deux territoires emblématiques du trail héraultais :

- Les garrigues et vignobles de Vendémian et du causse d'Aumelas
- Les reliefs calcaires et paysages exceptionnels de Saint-Guilhem-le-Désert

Le challenge se déroule sur deux saisons sportives :

- Trail de Vendémian : 20 septembre 2026
- Sauta Roc : 21 février 2027

Le Challenge Roc & Garrigues constitue un classement indépendant des deux épreuves. Les participants restent classés individuellement sur chacune des courses conformément à leur règlement respectif.

Article 2 - Conditions de participation

Le Challenge Roc & Garrigues est ouvert à toute personne remplissant les conditions de participation prévues par les règlements officiels du Trail de Vendémian et de la Sauta Roc.

Les participants doivent être en règle avec la réglementation FFA en vigueur concernant les justificatifs médicaux et licences sportives. Les dispositions applicables sont celles définies dans les règlements des deux épreuves.

Article 3 - Formules proposées

Challenge Court

Comprenant :

- Le Tamburini - 15 km
- Petite Sauta Roc - 15 km

Tarif unique : **45 €**

Nombre de places limité à **150 participants**

Challenge Long

Comprenant :

- Le Merle Bleu - 25 km
- Sauta Roc - 26 km

Tarif unique : **65 €**

Nombre de places limité à **150 participants**

Article 4 - Inscriptions

Les inscriptions au Challenge Roc & Garrigues sont ouvertes du :

1er juillet 2026 au 15 septembre 2026 dans la limite des places disponibles.

L'inscription au challenge comprend automatiquement les deux courses correspondant à la formule choisie.

Aucune inscription au classement du challenge ne sera possible après le 15 septembre 2026.

Toute inscription est personnelle et nominative. Toute cession de dossard est interdite en dehors des plateformes officielles d'échange éventuellement mises en place par les organisateurs des deux épreuves.

Le dossard est incessible.

Article 5 - Classement

Pour être classé au Challenge Roc & Garrigues, le participant doit :

- prendre le départ des deux épreuves de sa formule ;
- être officiellement classé sur chacune d'elles ;
- respecter l'intégralité des règlements des deux organisations.

Le classement général est établi par addition des temps réalisés sur les deux courses.

Le participant ayant obtenu le temps cumulé le plus faible est déclaré vainqueur. En cas d'égalité parfaite sur le temps cumulé, le concurrent ayant obtenu le meilleur classement sur la Sauta Roc sera déclaré vainqueur. Si l'égalité persiste, les concurrents seront déclarés ex æquo.

Tout abandon, mise hors course ou disqualification lors de l'une des deux épreuves entraîne automatiquement le retrait du classement général du Challenge Roc & Garrigues.

Article 6 - Catégories et récompenses

Deux classements distincts seront établis :

Challenge Court

- Scratch Hommes
- Scratch Femmes

Challenge Long

- Scratch Hommes
- Scratch Femmes

Seront récompensés :

- Les 3 premiers hommes
- Les 3 premières femmes

de chaque challenge.

Tous les participants ayant terminé les deux épreuves composant leur formule seront officiellement reconnus « Finisher Roc & Garrigues ». Ils recevront une récompense spécifique matérialisant leur accomplissement (médaille, trophée ou cadeau collector selon les éditions). Les récompenses sont remises uniquement lors de la cérémonie officielle et ne sont ni échangeables ni remboursables.

Article 7 - Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par un prestataire agréé FFA utilisant un système électronique par puce conformément aux exigences fédérales applicables aux épreuves labellisées.

Les temps retenus pour le classement du Challenge Roc & Garrigues sont les temps officiels (Gun Time) validés par le chronométrateur.

Aucune contestation relative aux temps enregistrés ne pourra être examinée après validation définitive des classements.

Article 8 - Sécurité

Chaque épreuve conserve son propre dispositif de sécurité, de secours, de signalisation, de contrôle des parcours et d'assistance médicale conformément aux règlements FFA et aux arrêtés préfectoraux applicables. Les règlements particuliers de chacune des deux épreuves s'appliquent intégralement aux participants du challenge.

Les participants doivent se conformer aux consignes des bénévoles, signaleurs, secouristes, médecins et membres de l'organisation.

Article 9 - Respect de l'environnement

Les participants s'engagent à :

- respecter les espaces naturels traversés ;
- ne jeter aucun déchet sur les parcours ;
- rester strictement sur les itinéraires balisés ;
- respecter les zones Natura 2000 et les propriétés privées traversées.

Tout abandon de déchets ou comportement portant atteinte à l'environnement pourra entraîner les sanctions prévues par le règlement de l'épreuve concernée.

Article 10 - Annulation

En cas de force majeure, de conditions météorologiques exceptionnelles ou de décision administrative entraînant la modification ou l'annulation de l'une des deux épreuves, l'organisation se réserve le droit :

- d'adapter le classement du challenge ;
- de modifier les modalités de calcul ;
- ou d'annuler le challenge sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.
- Si une seule des deux épreuves est annulée pour cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de décider de ne pas attribuer le classement général du Challenge Roc & Garrigues.

Article 11 - Droit à l'image

Par son inscription, chaque participant autorise l'organisation, ses partenaires et les médias accrédités à utiliser les photographies et vidéos réalisées dans le cadre du Challenge Roc & Garrigues pour toute communication liée aux événements, sans limitation de durée et sans contrepartie financière.

Article 12 - Données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription sont destinées exclusivement à la gestion sportive et administrative du Challenge Roc & Garrigues.

Les données sont traitées conformément au RGPD et aux dispositions légales en vigueur.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression de ses données personnelles, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 13 - Acceptation du règlement

L'inscription au Challenge Roc & Garrigues implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ainsi que des règlements officiels du Trail de Vendémian et de la Sauta Roc.

Toute situation non prévue par le présent règlement sera tranchée souverainement par l'organisation, dans le respect des règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et des dispositions légales en vigueur.

CHALLENGE ROC & GARRIGUES 2026-2027

Deux saisons. Deux territoires. Deux défis. Une seule aventure.

- Challenge Court : 30 km cumulés
- Challenge Long : 51 km cumulés

Trail de Vendémian - 20 septembre 2026

Sauta Roc - 21 février 2027

150 dossards Challenge Court

150 dossards Challenge Long

Cadeau Finisher Collector pour tous les finishers

Relèverez-vous le défi Roc & Garrigues ?